SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE TVA
687 SCFP

4305, rue D'Iberville, local 104
Montréal (Québec) H2H 2L5
Tél. : (514) 527-8895
general@scfp687.ca

Le 1er septembre 2026

Tournoi de golf du SCFP 2026 – Saviez-vous que?

Votre équipe du SCFP687 était présente au tournoi de golf annuel organisé par le SCFP-Québec en collaboration avec la FTQ.
L'événement a permis de récolter plus de 40 000$ au profit du *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* et plus de 10 000$ pour la *Fondation Joanie Imbeault.*

Saviez-vous que votre employeur a l'obligation de mettre en place des mesures d'urgence et un programme de prévention du harcèlement et de la violence au travail[1], incluant la violence conjugale. Votre employeur a également l'obligation de confidentialité lors du traitement de votre plainte.

En chiffres :

Selon une étude du Congrès du travail du Canada (CTC) et de l'Université de Western Ontario, une personne employée sur trois (33,6 %) a été victime de violence conjugale.

Plus de la moitié de ces personnes (53,5%) indiquent que la violence conjugale a continué sur leur lieu de travail selon les manières suivantes :

- Subir du harcèlement par téléphone ou message texte (40,6 %) ;
- Subir du harcèlement par courriel (15,6 %) ;
- Se faire suivre ou harceler sur son lieu de travail (20,5 %) ;
- Communiquer avec les collègues ou l'employeur de la victime (14,5 %) ;
- S'introduire sur le lieu de travail de la victime (18,2 %).

Vous pouvez faire la différence. Si vous remarquez des signes de détresse chez une collègue ou vous pensez être victime de violence conjugale, brisez l'isolement : consultez votre syndicat ou informez le comité Santé Sécurité au Travail en toute confidentialité. Le syndicat peut vous référer à des ressources spécialisées en toute confidentialité. Vous voulez savoir ce que votre employeur a mis en place ? Parlez-en à votre gestionnaire.

En parler c'est briser les tabous !

Votre Syndicat

Besoin d'aide immédiate ?
Contactez **SOS Violence Conjugale** au **1 800 363-9010** (24/7, gratuit et confidentiel) - sosviolenceconjugale.ca
CAVAC : Centres d'aide aux victimes d'actes criminels - cavac.qc.ca ou **1 866 532-2822**
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale maisons-femmes.qc.ca
À coeur d'homme : Organisme spécialisé dans l'aide aux hommes - www.acoeurdhomme.com ou **1 877 660-7799**

[1] Obligation Prévention du harcèlement et de la violence dans les lieu de de travail